

DA 067 – 21.02

CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Aménagé en 2014, le lieu de détente « Au Moulin » est composé d'une zone de pique-nique, d'une zone sportive, d'un belvédère et d'un débarcadère. Cet emplacement est très prisé du public, surtout durant la période estivale. Ce sont souvent plusieurs centaines de personnes qui occupent cette zone durant les week-ends.



Vu le monde qui fréquente cet endroit, les voitures stationnées représentent souvent une gêne, voire une impossibilité d'accès pour les véhicules de secours.

Durant la saison 2019, la Police municipale a sensibilisé la population par la mise en place de panneaux le long du chemin du Moulin-des-Frères et la distribution de flyers aux automobilistes. Dans une deuxième phase les contrevenants ont été verbalisés.

En 2020, ces mesures ont été reprises, mais il n'a toujours pas été observé d'amélioration significative.

Crédit brut de CHF 123'000.00 destiné à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères

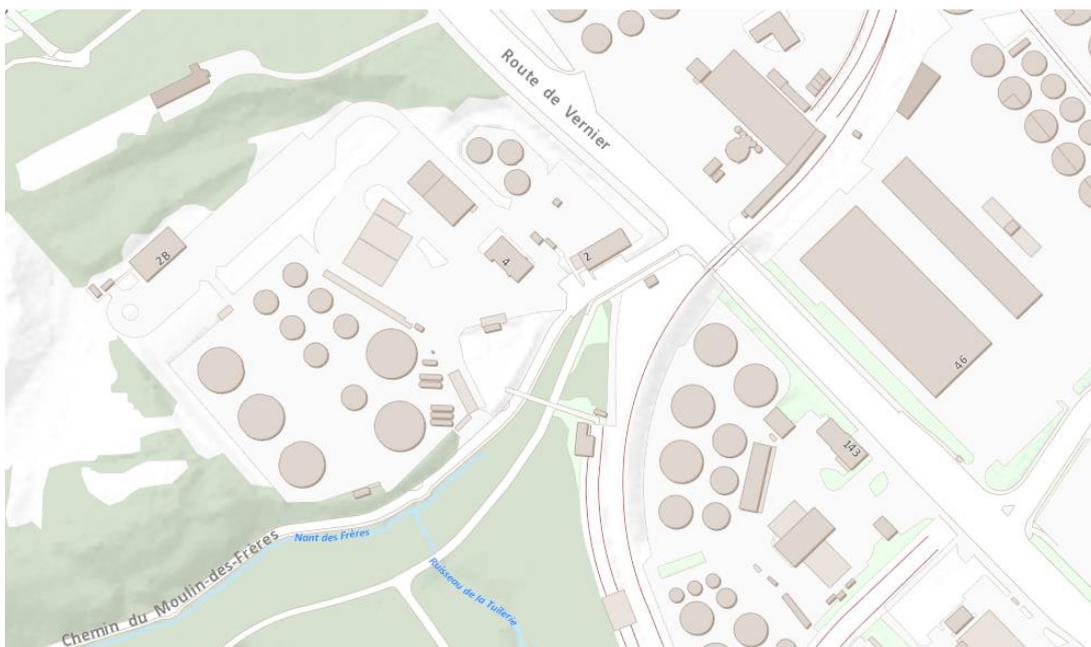


La fermeture, avec des barrières situées en haut du chemin, a donc été décidée durant la période estivale. Cette décision a permis de constater que, malgré l'interdiction d'accès pour les voitures, le site est toujours occupé par de nombreuses personnes et la situation y est plus sereine.

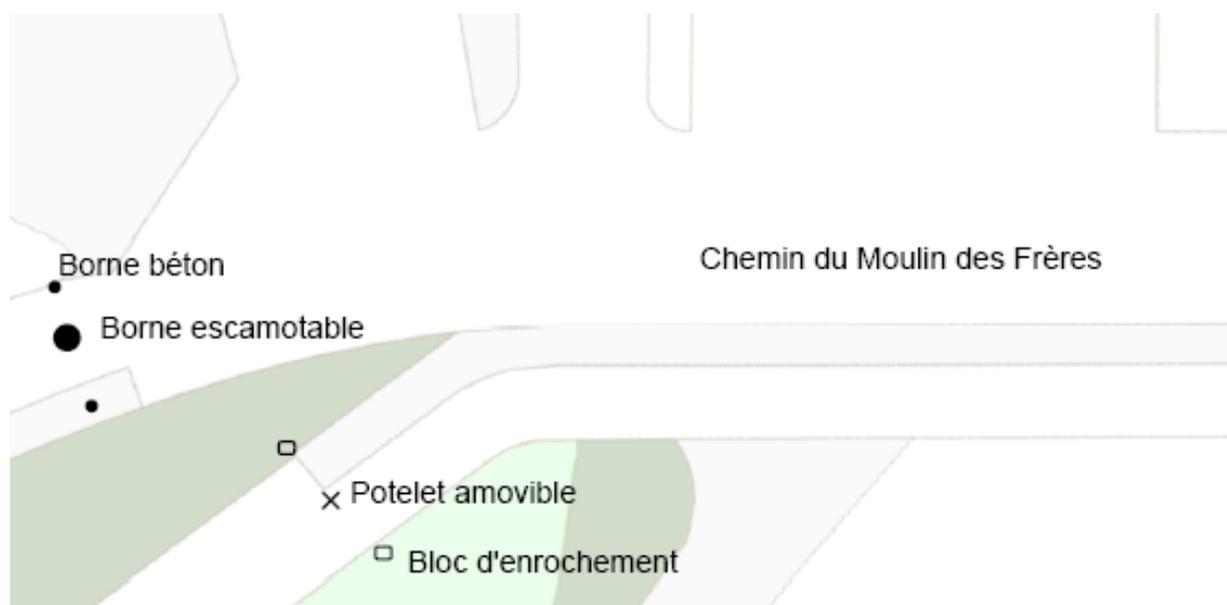
Lors de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 27 octobre dernier, les propositions suivantes ont été présentées :

- Mise en place d'une borne électrique d'accès en haut du chemin du Moulin-des-Frères, avec une gestion des accès pour que les riverains puissent y accéder. La borne sera équipée d'un cylindre « euro key » permettant aux personnes à mobilité réduite de se rendre à la zone de détente « Au Moulin ».
- Installation d'un potelet au niveau de la piste cyclable du Bois-des-Frères pour empêcher que des véhicules se stationnent dans ce dernier.
- Ajouter deux planchas électriques identiques à celle existante pour diminuer l'apport de matériel (charbon) par les usagers, ceci afin de favoriser la mobilité douce en proposant des équipements sur place.

Le projet présenté dans cette délibération est la réponse à ces propositions, validée par la commission.



Crédit brut de CHF 123'000.00 destiné à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères



Budget

Mise en place d'une borne électrique :

| | | |
|---------------------------------------|-----|-----------|
| ▪ Travaux de génie civil | CHF | 40'500.00 |
| ▪ Installation d'une borne électrique | CHF | 24'500.00 |
| ▪ Raccordement électrique | CHF | 8'000.00 |
| ▪ Signalisation | CHF | 2'600.00 |

Aménagement d'un potelet:

| | | |
|--|-----|----------|
| ▪ Fourniture et pose d'un potelet amovible | CHF | 1'500.00 |
| ▪ Aménagements | CHF | 500.00 |

Installation de deux planchas électriques:

| | | |
|--|-----|-----------|
| ▪ Fourniture et installation de 2 planchas | CHF | 18'000.00 |
| ▪ Création de dalles en béton, tranchées et branchements | CHF | 8'000.00 |

Honoraires ; APA : CHF 4'500.00

Divers et imprévus 5% CHF 5'405.00

Total HT CHF 113'505.00

TVA 7.7% CHF 8'739.90

Total TTC CHF 122'244.90

Arrondi : CHF 123'000.00

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2021-2025 élaboré dans le cadre du budget 2021 prévoit une somme de CHF 100'000.00. La différence entre le montant indiqué dans la présente délibération et celui inscrit dans le PPI est due au chiffrage plus précis de ces travaux.

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à la présente délibération administrative :

| Nature | Désignation | Coût annuel |
|---------------|---|--------------------|
| 33 | Amortissements du patrimoine administratif | 12'300.00 |
| 34 | Charges financières | 784.00 |
| 31 | Charges de biens et services et autres charges d'exploitation | 1'200.00 |
| TOTAL | | 14'284.00 |

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 25 janvier 2021

DA 067 – 21.02

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 123'000.00 DESTINÉ À L'AMÉNAGEMENT ET À LA POSE D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE AU CHEMIN DU MOULIN-DES-FRÈRES

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la motion M 439 A – 20.11 « Pour des moulins préservés », adoptée par le Conseil municipal le 10 novembre 2020 ;

vu les propositions de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 27 octobre 2020 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 123'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires à l'aménagement et à la pose d'une borne électrique au chemin du Moulin-des-Frères ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF 123'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 123'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès l'utilisation du bien, estimée à 2022.

